

Tervuren, le 22/08/2004

4577,12



LONG LIFE
TOITURE

Michel Riethuisen

☎ 02/ 767 73 91

FAX 02/ 767 83 28

MAIL longlife@wol.be

FACTURE N° 0422-044

Monsieur, Madame DUPONT

Pastoor Vandersande, 06

3080 Tervuren

Tel. 02 734 49 37 - 0486 848 331

TOITURE

Pose lift, installation de chantier.	124,00 €
Dépose de couverture, évacuation des décombres.	825,00 €
Pose d'une sous-toiture super-isolante TRI ISO.	1 750,00 €
Pose d'une couverture en tuiles Pottelberg 993.	2 970,00 €
Pose de tuiles de rives.	407,00 €
Pose de solins sur rives en saillies.	330,00 €
Pose de 2 VELUX GH1 U04.	1 200,00 €
Pose de 1 Velux fournis, hors raccords.	80,00 €

ZINGUERIE

Dépose de couverture des corniches, évacuation des décombres.	156,00 €
Renouvellement en zinc-titane 08.	1 044,00 €
Renouvellement des planchers.	300,00 €

CHEMINEE

Dépose de 2 cheminées jusque niveau grenier.	240,00 €
Pose d'un flexible inox DP 150.	150,00 €
Pose d'une sortie pour gaz brûlés.	110,00 €
Pose de sortie inox pour feux ouvert.	410,00 €

CHARPENTE

Dépose des chevrons, évacuation des décombres.	330,00 €
Renouvellement des chevrons en 7X9 traités.	1 122,00 €
Dépose des vernes, hors faite, évacuation des décombres.	120,00 €
Renouvellement en srn 8X23 traités, vernes centrales en doublis.	660,00 €
Pose de 6 encres.	504,00 €

COMBLES

Dépose de plafond.	160,00 €
Pose d'une poutrelle traitée IPE 160.	200,00 €
Pose d'une verne traitée 8X23 en doublis, boulonnée.	200,00 €
Pose de vernes 7X15	360,00 €

Total hors T.V.A.	13 752,00 €
T.V.A. 6 % si habitation de plus de 5 ans, à usage privé.	825,12 €
TOTAL	14 577,12 €

Garantie décennale régie par la C.P. 124.

RIETHUISEN Michel.

511, FF 21

CONDITIONS GENERALES

Sauf convention écrite spéciale les présentes conditions, sans dérogation aucune, régissent tout travaux et fournitures fournis par notre société.

OFFRES :

1. Les offres ne sont valables que moyennant acceptation écrite dans les trente jours fin de mois de leur envoi.
2. Nous déclinons formellement les conditions générales figurant sur les lettres et documents émanant de nos clients.
3. L'obligation d'exécution des contrats et commandes peut être retardée ou annulée par nos soins en cas de force majeure telles que grève, lock out, guerre, maladie, conditions atmosphériques...

ANNULATION :

Toute modification ou annulation d'une commande est soumise à l'approbation de notre société.

L'annulation d'une commande par l'acheteur l'oblige à payer des dommages et intérêts fixés à 20% du montant du devis à titre de frais d'administration et de perte de bénéfice.

TRANSPORT DE FOURNITURES :

Toutes les fournitures voyagent «FRANCO» au risque du client.

RECLAMATIONS :

Pour être prise en considération toute réclamation doit être faite par lettre recommandée dans les sept jours qui suivent les travaux.

PAIEMENT :

Toutes nos factures sont payables au grand comptant.

Sauf stipulation contraire, nos conditions de paiements sont de 30% à la commande (début chantier) et le solde fin chantier. Toute facture impayée à son échéance produira intérêt à 1% au dessus du taux d'escompte de la B.N. avec un minimum de 15% et de plein droit et sans aucune mise en demeure préalable.

De plus sera dûe de plein droit, et sans mise en demeure, une indemnité forfaitaire fixée à 20% du montant de la dite facture avec un minimum de 38 Euros.

LITIGES :

Les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents en cas de litiges.